

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

Séance du : 29 mars 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1886**

**Création d'un emploi non permanent (CDD de 6 mois – renouvelable) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur la mission « Initiatives exemplaires »**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Nathalie CHEVILLARD (CR)

2 pouvoirs : Didier REAULT (CD13) excusé, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR) excusé, donne pouvoir à Christophe MADROLLE (CR)

Participaient également (non-votants) : Blanche DELACRUZ (CD13), Carole TOUTAIN (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Jean-Yves PETIT (CESER), Philippe PIERRON (AERMC), Eurielle GAZAN (NCA), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Hélène SOUAN (DREAL), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9**

**Quorum atteint**

- Vu** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I-1 ;
- Vu** L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- Vu** Le code général de la fonction publique ;
- Considérant** Que l'ARPE-ARB déploie depuis 2020, une base d'initiatives exemplaires qu'elle met à disposition sur son site internet pour inspirer les porteurs de projet.
- Qu'elle a mis en place, depuis le mois de juin 2022, 2 dispositifs à destination des élus et techniciens des collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre de projets de préservation de la biodiversité et de transition écologique :
- Le Biodiv'tour, offre de 6 visites,
  - La formation des élus « Nature en Ville » dans le cadre du Life Nature for city life.
- Que pour alimenter ces différents dispositifs, l'ARPE-ARB doit réaliser un travail, complémentaire à l'existant, analyse des initiatives exemplaires capitalisées dans les différentes missions pour identifier les plus remarquables et pouvoir les valoriser et les utiliser dans les dispositifs cités soit en créant des visites, en les présentant lors de la formation des élus ou encore en les intégrant à la base des initiatives.
- Que pour mener ce travail complémentaire, l'ARPE-ARB souhaite recruter un emploi occasionnel de 6 mois renouvelable.
- Ouï** L'exposé de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à :
  - créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, sur un poste chargé de mission « Initiatives exemplaires » ;
  - cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, renouvelables ;
  - la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 29 mars 2022



Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

